

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
réuni sous la Présidence de M. Philippe TARILLON, Président**

**DESIGNE** un secrétaire de séance : Mlle POJER Emilie (Serémange-Erzange)

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 25 septembre 2008.

**RETIRE** les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs d'une part, et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

**ANNULE** la délibération n° 2008-028 du 13 février 2008 portant vente de terrain à Philippe BAUMGARTNER pour une surface de 2 698 m<sup>2</sup> environ.

**DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrines dans le cadre du FISAC tranche 1 - ROVI-BIG BAZAR à Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec ROVI-BIG BAZAR, **ACCORDE** une subvention de 9 286 € maximum à ROVI-BIG BAZAR au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 9 286 € maximum et la reverser, le cas échéant, à ROVI-BIG BAZAR et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrines dans le cadre du FISAC tranche 1 – CRISS COIFFURE à Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec CRISS COIFFURE, **ACCORDE** une subvention de 640,80 € maximum à CRISS COIFFURE au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 640,80 € maximum et la reverser, le cas échéant, à CRISS COIFFURE et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrines dans le cadre du FISAC tranche 1 – AUTO + FAMECK à Fameck, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec AUTO + FAMECK, **ACCORDE** une subvention de 1 200 € maximum à AUTO + FAMECK au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 200 € maximum et la reverser, le cas échéant, à AUTO + FAMECK et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrines dans le cadre du FISAC tranche 1 – DANIEL MIDENET à Florange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec DANIEL MIDENET, **ACCORDE** une subvention de 1 215,84 € € maximum à

DANIEL MIDENET au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 215,84 € maximum et la reverser, le cas échéant, à DANIEL MIDENET et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrines dans le cadre du FISAC tranche 1 – LA FOURNEE DE GREG à Uckange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec LA FOURNEE DE GREG, **ACCORDE** une subvention de 357 € maximum à LA FOURNEE DE GREG au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 357 € maximum et la reverser, le cas échéant, à LA FOURNEE DE GREG et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrines dans le cadre du FISAC tranche 1 – ITAL CUISINES à Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec ITAL CUISINES, **ACCORDE** une subvention de 735,60 € maximum à ITAL CUISINES au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 735,60 € maximum et la reverser, le cas échéant, à ITAL CUISINES et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**APPROUVE** le bilan de la première tranche FISAC.

**APPROUVE** la convention de financement du giratoire LAVOISIER/RD952 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention.

**APPROUVE** le CRAC de la ZAC La Feltière et **PREND** acte de l'augmentation du prix de cession en secteur commercial suite aux prévisions de travaux d'amélioration de la qualité environnementale de la zone.

**APPROUVE** la prorogation du traité de concession avec SEBL pour les 8 prochaines années, portant sa clôture au 31 décembre 2016, **APPROUVE** l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC La Feltière et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre.

**APPROUVE** le CRAC de la ZAC Sainte-Agathe, **ACTE** que, compte tenu des recettes de cession prévisionnelles restant à venir, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch devra inscrire une participation d'équilibre prévisionnelle de 4 409 850,876 € (considérant que 223 644,35 € ont déjà été versés) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 10 à la convention de concession portant sur la participation finale de la collectivité à l'opération.

**EST PRESENTE** l'observatoire foncier économique qui recense l'ensemble des entreprises et des activités présentes sur les 5 parcs d'activités économiques communautaires du Val de Fensch.

**ACCEPTE** l'admission en non-valeurs au titre du budget principal la somme de 4 633,98 €.

**VOTE** la décision modificative n° 3.

**DEBAT** des orientations budgétaires pour l'année 2009.

**VOTE** une nouvelle enveloppe de dotation de solidarité communautaire de 300 000 € et **APPROUVE** la répartition selon tableaux en annexe.

**MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

**ADOpte** le règlement d'intervention financière pour le soutien d'actions sportives sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

**APPROUVE** la convention de prestations de services de la police municipale à caractère intercommunal de la CAVF avec les communes membres, **APPROUVE** les tarifs des prestations, **APPROUVE** l'évolution des tarifs en fonction de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale, **APPROUVE** l'application d'une augmentation forfaitaire de 1 % au coût horaire à chaque 1<sup>er</sup> janvier et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention avec les communes.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer une demande de permis d'aménager pour le projet d'aménagement touristique du haut-fourneau U4 et ses annexes : réalisation d'un parking, **ADOpte** le plan de financement présenté, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil général de la Moselle et du Conseil régional de Lorraine et **DECIDE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi d'une ou des subventions sollicitées.

**AUTORISE** la réalisation des travaux de restauration de la statue de la Vierge à l'Enfant de la Chapelle de Morlange à Fameck, **ADOpte** le plan de financement, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil général de la Moselle et **DECIDE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi d'une ou des subventions sollicitées.

**AUTORISE** la réalisation des travaux de restauration de la chapelle de Morlange à Fameck, **ADOpte** le plan de financement, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil général de la Moselle et **DECIDE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi d'une ou des subventions sollicitées.

**ADOpte** les tarifs de location de l'exposition « Femmes au pays du fer – Regards croisés » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de location.

**DECIDE** la prise en charge des frais inhérents à la présence de M. Claude LEVEQUE et son collaborateur lors de la remise du prix du concours SERCE du 16 au 19 novembre 2008.

**DELEGUE** les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget, d'une part, et la sollicitation des subventions et l'attribution des subventions et participations aux différentes associations et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 20 octobre 2008 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du conseil de communauté du 7 avril 2008 :

**Décision n° 30-2008** : **ACCEPTÉ** d'adhérer annuellement à la Chambre de commerce italienne pour la France pour un montant de 1 000€ par an et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce s'y rapportant.

**Décision n° 31-2008** : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – AS COIFFURE à Hayange **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à

signer la convention avec AS COIFFURE, **ACCORDE** une subvention de 343,70 € maximum à AS COIFFURE au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 343,70 € maximum et la reverser, le cas échéant, à AS COIFFURE et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 32-2008** : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – MARIE-ROSE FLEURS à Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec MARIE-ROSE FLEURS, **ACCORDE** une subvention de 2 050,18 € maximum à MARIE-ROSE FLEURS au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 2 050,18 € maximum et la reverser, le cas échéant, à MARIE-ROSE FLEURS et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 33-2008** : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – BEAUTY'S BAR à Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec BEAUTY'S BAR, **ACCORDE** une subvention de 1 520 € maximum à BEAUTY'S BAR au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 520 € maximum et la reverser, le cas échéant, à BEAUTY'S BAR et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 34-2008** : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – LE BUNNY'S à Algrange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec LE BUNNY'S, **ACCORDE** une subvention de 430 € maximum à LE BUNNY'S au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 430 € maximum et la reverser, le cas échéant, à LE BUNNY'S et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 35-2008** : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – ART ET INDUSTRIE à Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec ART ET INDUSTRIE, **ACCORDE** une subvention de 270 € maximum à ART ET INDUSTRIE au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 270 € maximum et la reverser, le cas échéant, à ART ET INDUSTRIE et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 36-2008** : **ENTERINE** les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 octobre 2008 relatifs à la passation d'un avenant au marché d'exploitation des installations thermiques et de traitement des eaux des piscines de la CAVF et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

**Décision n° 37-2008** : **ENTERINE** les choix de la Commission d'appel d'offres réunie les 13 et 16 octobre 2008 relatifs à la mise hors d'eau et à l'assainissement de la chapelle Saint-Nicolas de Morlange et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

**Décision n° 38-2008** : **DONNE** son accord pour l'attribution d'une subvention à l'association « Vie libre – La soif d'en sortir » dans le cadre du CUCS et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la subvention de 1 200 € à cette association.

**Décision n° 39-2008** : **APPROUVE** le contenu de la convention de partenariat avec l'AGURAM, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention, **ACCORDE** une subvention de 22 000 € à l'AGURAM et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la subvention pour le financement de la réalisation du programme partenarial pour 2008.

**Décision n° 40-2008** : **DONNE** son accord pour verser une subvention au propriétaire SCI KENAN dans le cadre du PIG et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la subvention.

**Décision n° 41-2008** : **DONNE** son accord pour verser une bonification au propriétaire SCI VINSI 3 dans le cadre du PIG et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la bonification.

**Décision n° 42-2008** : **APPROUVE** le projet d'exposition sur la mémoire des mineurs de fer de Lorraine et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser une subvention de 6 000 € au titre de 2008 et une autre de 14 000 € au titre de 2009 à AMOMFERLOR pour le projet « La mine du mythe à la réalité ».

**Décision n° 43-2008** : **DECIDE** la prise en charge par la CAVF des frais d'inscription et de déplacement liés au séminaire « Projet de Loi de Finances 2009 », pour les personnes y participant.

**Décision n° 44-2008** : **DECIDE** la prise en charge par la CAVF des frais de déplacement, d'hébergement et de repas liés au Congrès de l'Association des Maires de France, pour les personnes y participant.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

**DECISION N° 2008-115**                      **17 septembre 2008**

**DECIDE** : d'accepter la proposition du Cabinet MELEY-STROZYNA pour le procès-verbal d'arpentage nécessaire à la nouvelle définition de l'emprise du bail emphytéotique signé entre la CAVF et l'association AMOMFERLOR.

**DECISION N° 2008-116**                      **16 septembre 2008**

**DECIDE** : de signer la convention relative à la réalisation d'une évaluation en milieu de travail entre la CAVF et l'ANPE.

**DECISION N° 2008-117**                      **22 septembre 2008**

**DECIDE** : d'accepter les indemnités de sinistres proposées par A.I.G. EUROPE pour le dommage survenu au temple protestant d'Algrange le 2 juillet 2007 et pour le dommage survenu au bâtiment relais de Florange le 9 juillet 2007.

**DECISION N° 2008-118**                      **25 septembre 2008**

**DECIDE** : d'accepter la proposition de la société INDDIGO SAS concernant l'étude de faisabilité pour la mise en place de conteneurs enterrés sur le territoire de la CAVF.

**DECISION N° 2008-119**                      **30 septembre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition d'un véhicule de la CAVF à la société de production « La vie est belle » dans le cadre de la réalisation du film « Le chemin noir » d'Abdallah BADIS, en contrepartie de la promotion du patrimoine touristique et industriel de la CAVF au niveau national.

**DECISION N° 2008-120                      6 octobre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 concernant l'augmentation de l'offre du marché pour le nettoyage des zones touristiques et artisanales avec l'Etablissement Service Aide par le Travail suite à l'installation de poubelles supplémentaires.

**DECISION N° 2008-120B                      13 octobre 2008**

DECIDE : d'accepter la proposition d'achat de trois bennes métalliques formulée par la SARL WITTMANN A.

**DECISION N° 2008-121                      13 octobre 2008**

DECIDE : d'accepter la prise en charge des vaccins contre la grippe ainsi que les frais s'y rapportant pour chaque personne employée à la CAVF.

**DECISION N° 2008-122                      16 octobre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 concernant la modification des horaires d'ouverture au public des trois déchèteries.

**DECISION N° 2008-122B                      15 octobre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant le parc matériel et le prix forfaitaire du contrat des visites techniques des bennes pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers par la société OMB.

**DECISION N° 2008-123                      16 octobre 2008**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société IOSIS GRAND EST concernant l'assistance pour la mise en route, la bonne marche et le contrôle des contrats d'exploitation de chauffage et de traitement d'eau des cinq piscines de la CAVF.

**DECISION N° 2008-124                      20 octobre 2008**

DECIDE : d'accepter le contrat présenté par l'association Note Bleue pour l'organisation d'un spectacle le lundi 24 novembre 2008 à la salle Molitor de Hayange sur les conduites addictives permettant de sensibiliser les agents de la CAVF sur les risques liés à ces pratiques.

**DECISION N° 2008-125                      27 octobre 2008**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 5 à la police d'assurance souscrit auprès de la compagnie AIG afin d'étendre les garanties à l'exposition « Femmes au pays du fer ».

**DECISION N° 2008-126                      3 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter le contrat de distribution des calendriers de collecte sélective 2009 de la CAVF par SITA Lorraine.

**DECISION N° 2008-127                      6 novembre 2008**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Entreprise BRESSON René-RB Conseils pour la mission de coordination du plan de sauvegarde de la copropriété « les Tilleuls » à Uckange.

**DECISION N° 2008-128                      31 octobre 2008**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement de la voirie d'accès et de sortie de l'Hôtel de Communauté durant les week-ends et jours fériés par les services techniques de la ville de Hayange, à titre gracieux.

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux situés sur le parc du haut-fourneau U4 entre l'association JMFamily et la CAVF afin d'organiser un événement culturel autour des arts plastiques pour un public restreint et invité.

DECIDE : d'accepter la proposition de la Société Fabrication et Montage de Lorraine pour le renforcement de la Passerelle de la Rotonde sur le site de la Paix à Knutange.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35.**

**HAYANGE, le 7 janvier 2009**  
**Le Président**

**Philippe TARILLON**

---

**Etaient présents** : Mmes AQUE, DESMOULINS, FICARRA KOCEVAR, LEGLOIS, LEGRAND, LEHAINE MANCHETTE, MIDON, POJER, WALDUNG et WAX  
MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DERDAB, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, KIEFER, LARCHER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PIERRAT, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

M. ARNOULD arrive à 19 H 10 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.  
M. MONTI arrive à 19 H 17 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.  
Mle POJER arrive à 19 H 22 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.  
Mme KOCEVAR arrive à 19 H 40, participe au vote des délibération n° 2008-131 et suivantes.

**Etaient absents** : Mme PELLEENZ, MM. CALASTRETTI et STEFFAN,

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration** : Mme TORRI, MM. PHILIPPS et PERTUY